



ADHESION 2024 -2025

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE PERMETTRA NI L'INSCRIPTION
NI LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES D'LFL**

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CP :	VILLE :
Pour les mineurs sans portable et email, noter celui du responsable :	
N° DE PORTABLE (obligatoire) pour les mineur sans portable noter celui du responsable :	
ADRESSE MAIL (obligatoire et en majuscule) :	
CLASSE OU PROFESSION :	

Mineur Majeur

Le représentant légale des mineurs et adultes non capables s'engage à prévenir les tiers responsable de la personne

Représentant légal déclaré pour les mineurs et ou personne à prévenir pour les majeurs en cas d'accident

NOM / PRENOM:

ADRESSE :

CP : VILLE :

N°TEL PORTABLE :

ADRESSE MAIL :

PROFESSION :

Le règlement joint à l'adhésion: en espèces (**seulement pour le paiement comptant**) pour les règlements comptant ou échelonnés, bon CAF, chèque ou CB.

Cochez les cases après avoir pris connaissance des demandes.

Questionnaire de santé ou certificat médical (seulement **pour les mineurs** pratiquant la danse) voir document ci-joint

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

J'autorise LFL à utiliser mon image, et renonce à mon droit voisin. (Publicité, communication, vidéo, etc.)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché sur le tableau d'information dans le hall des locaux de l'association ou sur le site internet www.LFLspectacle.com

INFORMATIONS

Inscription à partir du 1 er août, à privilégier par le site www.LFLspectacle.com

Inscription prise en compte jusqu'au 19 OCTOBRE 2024

Début des cours danse et répétitions Mardi 5 septembre 2023

Rencontre avec les professeurs de musique et chant le _____ à 18h30

Lu et approuvé + signature

Le

A

L'adhérent

Pour les mineurs le ou les représentants légaux

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Ces données ne peuvent être conservées au delà de la démission ou de la radiation du membre (sauf s'il fait la demande contraire)

